

Le 13 octobre 2017

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Le Conseil d'administration d'Amundi Funds (le « **Conseil** ») souhaite informer ses actionnaires (les « **Actionnaires** ») des décisions suivantes qui ont été prises à l'égard de la Société :

LIQUIDATION D'AMUNDI FUNDS – ABSOLUTE VOLATILITY ARBITRAGE PLUS

Dans le cadre de la rationalisation de sa gamme de produits, le Conseil a décidé de liquider Amundi Funds – Absolute Volatility Arbitrage Plus (ci-après le « **Compartiment** ») le 15 novembre 2017 (la « **Date de liquidation** »).

Les ordres de souscription/rachat reçus à compter du 13 octobre 2017 seront suspendus jusqu'à la Date de liquidation.

Toutes les actions qui n'auront pas été rachetées avant la Date de liquidation, le seront à la Date de liquidation sur la base de la VNI en date du 14 novembre 2017. Les frais liés à la fermeture du Compartiment susmentionné seront inclus dans la Valeur Nette d'Inventaire.

Les produits de la liquidation seront payés dès que possible.

Les actifs qui n'auraient pas pu être distribués à leurs propriétaires lors de la procédure de rachat seront déposés auprès de la Banque Dépositaire pendant une période de six mois ; passé cette période, les actifs seront déposés auprès de la Caisse de Consignation pour le compte de leurs bénéficiaires.

La dernière version du Prospectus de la Société est disponible gratuitement en français et en néerlandais. La dernière version des statuts de la Société et des rapports périodiques sont disponibles gratuitement en français et en anglais; les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais sur le site internet www.amundi.com et auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique:

CACEIS Belgium S.A.
Avenue du Port 86C, boîte 320
B-1000 Bruxelles

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est publiée sur le site <http://www.beama.be> et disponible auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique.
Le document d'informations clés pour l'investisseur doit être lu attentivement avant d'investir.

Le précompte mobilier en vigueur est de 30%.

Cordialement,

Le Conseil d'Administration